**SAISIE tranche du prêt :**

*Indiquer dans les espaces ci-après prévus le numéro de la tranche du prêt en respectant l'ordre apparaissant au certificat de prêt (ex. : troisième) ainsi que le nombre de mois, soit, "quinze" ou "soixante", selon les indications que vous trouverez au certificat de prêt.*

La SAISIE tranche du prêt devra être entièrement déboursée dans les SAISIE (SAISIE) mois de la date du certificat, ci-après appelée la "période de la SAISIE tranche du prêt".

*INSERTION - FICHIER - DÉBOURSEMENT DE TRANCHE DE PRÊT (taux intérimaire - selon « Tableau des actes et clauses » apparaissant au guide d'utilisation des actes), S'IL Y A LIEU*